

CHSCT du 7 juin 2016

Vos élus vous informent sur les points principaux.

- Consultation sur le projet d'organisation de la DR ALPC

Le SNU a dénoncé l'opacité de ce dossier. Nombreuses sont les questions posées qui sont restées sans réponse et c'est sans parler du mal être grandissant des collègues qui se demandent ce qu'ils vont devenir... La Direction se retranche derrière le fait que le dialogue social doit être terminé avant de pouvoir communiquer. ..

Toutes les organisations syndicales ont voté CONTRE ce projet à l'exception de la CFE CGC.
Notre explication de vote :

Vous recueillez ce jour l'avis du CHSCT sur le « projet d'organisation de la Direction Régionale ALPC », or votre refus de report du CHSCT du 19 mai, jour d'appel à la mobilisation interprofessionnelle et intersyndicale contre la loi travail, n'a pas permis à certains membres du CHSCT dont le SNU d'être suffisamment éclairés. Le document fourni pour la préparation de cette réunion du 19 mai ou l'absence du projet de PV du même 19 mai, séance d'information préalable à la consultation d'aujourd'hui, ne nous permettent pas d'obtenir des vraies réponses à nos questions ...

- Alors que la Direction y compris en ALPC martèle qu'il faut « accroître la part des ETP de PE dédiés à « la production de services » » et que « le taux d'encadrement est trop important particulièrement en Poitou-Charentes », ce projet présenté (ou pas) selon les services est générateur de grandes inquiétudes chez les collègues ; ce qui semble confirmé par la hausse du nombre d'arrêts de travail évoqué au point 8 de ce CHSCT et par ce que nous confient certains collègues ;

- Alors que la direction, en CE le 4 mai s'était engagée devant les élus à fournir un questions-réponses sur ce thème, ce document est arrivé seulement hier (6 juin) à 10h15, et sa présentation ainsi que la teneur des réponses apportées, nous laissent, a minima, dubitatifs.. ;

- Alors que la Direction de Pôle Emploi affiche qu'il n'y aura pas de mobilité géographique, cet affichage est déjà mis à mal ... à certains collègues on a déjà vivement conseillé de faire des demandes de mutations parce qu'ils n'avaient aucune visibilité sur leur avenir professionnel ...

- Alors que l'accompagnement des collègues, s'il a lieu, est complètement opaque ;

Parce que, derrière les organisations et les organigrammes il y a des femmes et des hommes qui travaillent, parce que la direction ne peut agir, sur ce dossier en particulier, comme un gestionnaire sans prendre en compte la dimension humaine, les élus du SNU se prononcent CONTRE le projet d'organisation de la DR ALPC

- Consultation sur le rapport annuel 2015 sur l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail.

Le SNU a interpellé la Direction sur son analyse de l'augmentation des agressions. Nous avons dénoncé l'absence des rapports de la Médecine du Travail, notamment sur des sites à fort flux. Nous avons questionné sur les mesures et propositions posées par des médecins du travail concernant l'organisation du travail et/ou l'ergonomie...
Pas de réponse argumentée...

Le SNU s'est donc abstenu considérant que l'analyse sur la santé, la situation générale et les conditions de travail est plus que partielle de la part de la Direction.

- Consultation sur le programme annuel de prévention des risques 2016

Une résolution a été votée à l'unanimité des membres pour un report.

Nous considérons que l'absence de présentation du bilan 2015 et qu'une présentation d'un programme 2016 ALPC, sans distinguer le périmètre Poitou Charentes qui est celui de notre CHSCT, ne nous permet pas de rendre un avis éclairé.

- Point sur le nomadisme

Une analyse globale de la situation va être menée, notamment en termes de postes/agence. Un questionnaire sera adressé à toutes les ELD pour connaître les initiatives d'organisation, voire les bonnes pratiques en agence.
Un bilan sera présenté en septembre.
Le SNU a proposé que les agents y soient associés

- Campagne incivilités / Gestion des accidents de travail.

Un projet pour harmoniser les fiches de signalement est en cours afin de mettre en place un process qui sécurisera les parcours et actions à mettre en place.

Le SNU a émis un avis plus que réservé sur ce dossier dans la mesure où il place essentiellement les conseillers et les attitudes de service au cœur de cette campagne pour répondre aux choix organisationnels de l'Etablissement.

Concernant les accidents de travail, la note nationale rappelle que tous les signalements doivent être déclarés comme tels, ensuite c'est la CPAM (ou la DG pour les agents publics) qui qualifient ou pas, l'événement en accident du travail.

*Vous souhaitez en savoir plus, contactez vos élus SNU :
Céline LAMBERT Valérie FAVREAU*